



Union Européenne

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



Communauté de Communes



CASTILLON-PUJOLS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Communauté de Communes
du Grand Saint-Émilionnais

Cultiver l'exception!



L'AGGLO
RIVE DROITE DE BORDEAUX



Fronsadais
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**GRAND
Libournaise**

Pôle Territorial

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION DU TERRITOIRE DU PAYS DU GRAND LIBOURNAIS

2020-2022

Entre

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée la Région,

Et

Le Syndicat Mixte du Grand Libournais, représenté par Monsieur Marcel Berthomé, Président du Syndicat Mixte du Grand Libournais, ci-après dénommé le Pays du Grand Libournais,

Et

Les EPCI composant le territoire du Grand Libournais :

- **La Communauté d'Agglomération du Libournais**, représentée par Monsieur Philippe Buisson, son Président,
- **La Communauté de Communes du Pays Foyen**, représentée par Monsieur David Ulmann, son Président,
- **La Communauté de Communes de Castillon-Pujols** représentée par Monsieur Gérard César, son Président
- **La Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais** représentée par Monsieur Bernard Lauret, son Président
- **la Communauté de Communes du Fronsadais**, représentée par Madame Marie-Françoise Régis, sa Présidente

ci-après dénommés les EPCI.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 10 avril 2017 approuvant la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 26 mars 2018 approuvant le nouveau cadre d'intervention de la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du xxxxxxxx approuvant le contrat de cohésion et de dynamisation du Territoire du Grand Libournais ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Libournais en date du xxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Territoire du Grand Libournais et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays Foyen en date du xxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du territoire Vallée du Lot et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Castillon-Pujols en date du xxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Territoire du Grand Libournais et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais en date du xxxxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Territoire du Grand Libournais et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Fronsadais en date du xxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Territoire du Grand Libournais et autorisant sa Présidente à le signer ;

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Grand Libournais en date du xxxxxxxx approuvant le contrat de dynamisation et de cohésion du Territoire du Grand Libournais et autorisant son Président à le signer.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

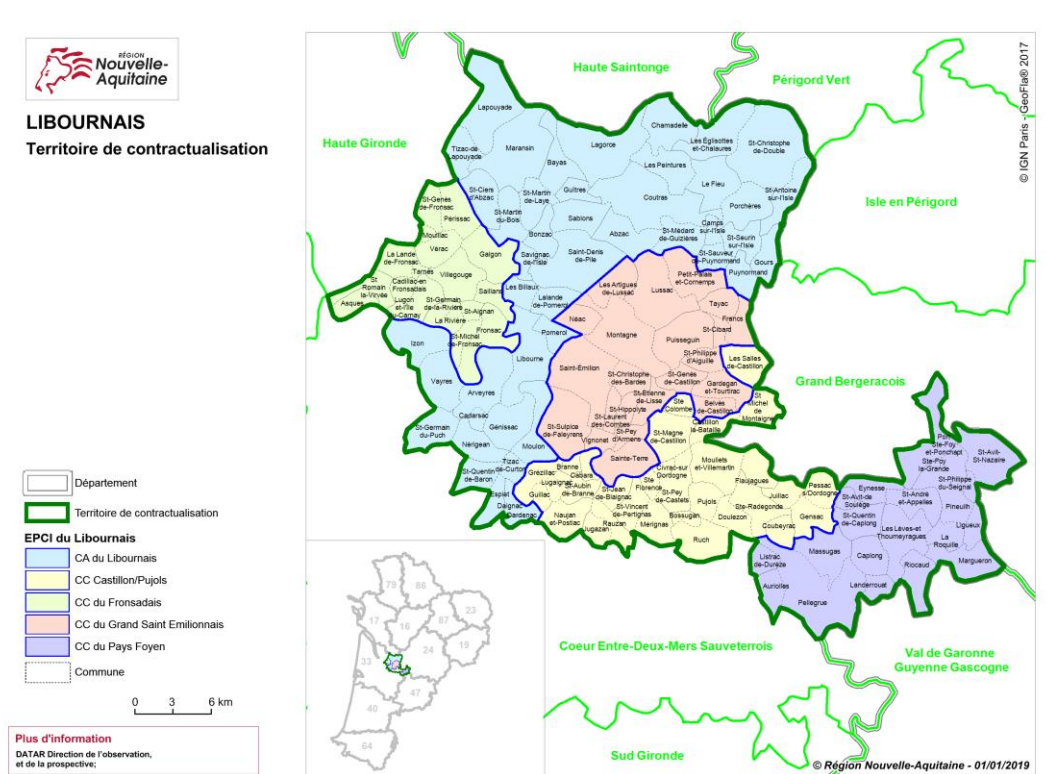
A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Le territoire du Pays du Grand Libournais a manifesté son souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région.

Carte du territoire de projet du Grand Libournais



S'étirant de la métropole bordelaise jusqu'à l'agglomération bergeracoise, le Libournais est un territoire mixte (urbain, péri-urbain et rural) organisé autour du pôle de Libourne et sous forte influence de la métropole bordelaise. Les 5 EPCI qui composent le territoire – la communauté d'agglomération du Libournais (CALI), la CC Castillon/Pujols, la CC du Fronsadais, la CC du Grand Saint-Emilionnais et la CC du Pays Foyen - rassemblent près de 158 000 habitants.

Une économie productive marquée par de fortes disparités sociales et territoriales

Grâce à une baisse contenue de ses emplois productifs, le territoire se distingue de la moyenne nationale et conserve une orientation productive (38,5% des emplois relèvent de la sphère productive en 2015 contre 34,0% en province). L'agriculture, dominée par la viticulture, demeure un pilier économique de ce territoire qui en fait sa marque, à travers ses appellations de renommée mondiale (AOC Saint-Emilion, Pomerol, Lussac-Saint Emilion, Montagne-Saint Emilion, Puisseguin-Saint Emilion).

L'industrie pèse moins fortement dans l'emploi mais certains de ses secteurs spécialisent le tissu productif local : l'industrie pharmaceutique (avec le siège du groupe international CEVA Santé animale), le bois-papier-imprimerie et la production et distribution d'eau, assainissement et gestion des déchets. Un secteur présentiel, la santé, est également surreprésenté. La présence de pépites, leaders sur leur marché, constitue un atout : Fayat (BTP), FERMENTALG (production de produits à base d'algues), SMICVAL (économie circulaire).

Si l'économie du Libournais s'inscrit dans la durée dans une dynamique positive productive, la situation sociale, marquée par de fortes disparités, est préoccupante. Le chômage est supérieur aux moyennes des territoires de référence. La faiblesse généralisée du niveau de vie des ménages constitue un autre signal négatif, les situations de pauvreté sont plus répandues que dans les territoires de référence (elles touchent 15,6 % des ménages en 2015). Par ailleurs, le niveau de qualification de la population du Libournais est bas, y compris chez les jeunes. 34 % de la population de 15 ans et plus qui n'est plus scolarisée ne dispose pas d'un diplôme qualifiant, soit 3 points de plus qu'en Nouvelle-Aquitaine. Cette situation explique la surreprésentation des transferts sociaux dans le modèle de développement.

Une partie du territoire est particulièrement exposée. Le sud-est du Libournais cumule les fragilités socio-économiques : chômage, pauvreté, faible qualification de la population, mais aussi déprise démographique et vieillissement.

L'ancrage des fragilités sociales du Libournais dans le temps, qui affecte particulièrement certaines zones, impacte durablement le territoire et limite la consommation et le développement de l'économie présentielle. Cette situation semble s'expliquer par la composition sociale du territoire et par l'insuffisance d'emplois locaux. La faiblesse des revenus et du niveau de qualification est en effet probablement liée à la composition sociale de la population active : les ouvriers, notamment agricoles, sont surreprésentés, au contraire des cadres et professions intermédiaires sous-représentés. Par ailleurs, le Libournais est trop faiblement pourvoyeur d'emplois.

Une attractivité démographique très soutenue, à maîtriser et accompagner

Le Libournais s'inscrit dans une longue trajectoire de dynamisme démographique, notamment du fait de sa proximité avec la métropole bordelaise. L'accroissement de la population s'accélère au cours des années 2000 et se poursuit à un rythme supérieur aux tendances régionale et nationale. La forte attractivité démographique du Libournais est susceptible de favoriser la consommation locale et le développement de l'économie présentielle du territoire. Elle repose sur une offre satisfaisante en termes d'équipements les plus courants (gamme de proximité). Néanmoins, l'offre d'équipements de la gamme intermédiaire (dont magasins de vêtements, équipements de sport, supermarchés) apparaît sous-dimensionnée et le parc de logements existants mal adapté à l'accueil de populations nouvelles, comme au logement des populations résidentes.

Par ailleurs, la dynamique démographique s'accompagne d'une périurbanisation croissante et d'un recul significatif des espaces naturels (-5 % entre 2009 et 2015). La politique d'accueil doit donc s'accompagner d'une maîtrise de l'occupation des sols et de solutions de mobilités durables.

Une économie présentielle freinée par la faiblesse des revenus captés par le territoire et un manque d'équipements

Compte tenu du volume global de revenus captés rapporté au nombre d'emplois présents¹, le territoire bénéficie d'une forte propension à consommer localement qui laisse supposer une faible évasion commerciale. Pour autant, la densité en emplois présents (nombre d'emplois présents pour 100 habitants) est inférieure aux moyennes de comparaison. Le volume total des revenus captés par le territoire n'est en effet pas assez conséquent pour stimuler davantage la création d'emplois présents.

Par ailleurs, l'offre d'équipements de la gamme intermédiaire (dont magasins de vêtements, équipements de sport, supermarchés) apparaît sous-dimensionnée et le parc de logements existants mal adapté à l'accueil de populations nouvelles, comme au logement des populations résidentes.

Des marges de développement dans le tourisme

La faible densité d'offre d'hébergement touristique, non marchande comme marchande, traduit le déficit d'attractivité touristique du territoire. La montée en gamme d'une partie de l'offre d'hébergement est en outre nécessaire. Si les établissements présents sont plutôt haut-de-gamme, une part significative de l'offre hôtelière et de camping n'est pas classée. Les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du Libournais, la diversité de ses paysages et son positionnement géographique lui confèrent pourtant un fort potentiel touristique (œnotourisme, tourisme fluvial...) qu'il convient de mettre à profit.

Les enjeux stratégiques du Territoire

a. La diversification et le renforcement des activités productives du territoire

Du fait de l'hyperspécialisation du Libournais dans la viticulture, la santé économique de la filière viticole, exposée aux aléas climatiques, influence l'ensemble de l'économie locale, notamment les activités connexes (BTP, imprimeries, fabricants de caisses et cartons, etc). Cette dépendance doit être prise en compte et appelle une diversification des activités productives concurrentielles.

L'agriculture est confrontée à des mutations importantes. Comme partout, il convient de basculer vers une agriculture respectueuse de l'environnement, de développer des circuits courts, de diversifier les activités (agro-tourisme et œnotourisme...), d'adapter les cultures aux changements climatiques.

b. Le développement de l'attractivité touristique

Les revenus touristiques sont largement sous-mobilisés. Si Saint-Emilion reçoit plus d'un million de touristes par an, le reste du territoire ne bénéficie que très peu de cette dynamique et les capacités d'hébergement sont globalement très limitées. Les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles du Libournais, la diversité de ses paysages et son positionnement géographique lui confèrent pourtant un fort potentiel touristique (œnotourisme, tourisme fluvial...) qu'il convient de mettre à profit.

c. Le renforcement des pôles d'emploi et de l'offre de formation

¹ Les emplois présents sont les emplois qui produisent des biens et des services à destination de la population locale et des touristes.

Développer l'emploi au sein de ces pôles constitue non seulement un enjeu économique et social, pour réduire le déficit d'emplois offerts aux actifs du territoire, mais aussi un enjeu environnemental pour limiter les flux de déplacements et un enjeu d'aménagement du territoire.

L'élévation du niveau de qualification et l'insertion de populations éloignées de l'emploi, notamment des jeunes, revêt également une importance majeure dans ce territoire et conditionne la réduction des situations de précarité. Des solutions innovantes sont probablement à élaborer en s'appuyant sur le développement de l'économie sociale et solidaire, aujourd'hui sous-représentée.

d. Le développement de l'offre d'équipements et renforcement de l'économie présentielle

Le développement de l'économie présentielle adaptée aux besoins de la population locale et des touristes peut s'appuyer sur la nécessaire amélioration du niveau d'équipement, aujourd'hui sous-dimensionné, dans les centralités du territoire.

e. Adapter la dynamique d'accueil du Libournais

Au regard de son impact sur la consommation d'espaces, sur la qualité environnementale et sur les conditions de vie de la population notamment, il convient de chercher à adapter la dynamique d'accueil du Libournais. Sont en jeu la préservation des espaces naturels et des ressources agricoles, la maîtrise de l'étalement urbain, le développement d'une offre de logement adaptée et la gestion des mobilités. Ces enjeux appellent des coopérations interterritoriales renforcées avec la métropole bordelaise en termes d'accueil de population, équipements, développement économique, tourisme, offre de transport...

4- La stratégie de développement du territoire du Grand Libournais

A partir des diagnostics produits par le territoire, l'université de Poitiers et la Direction observation et Prospective de la DATAR et suite à la méthodologie de travail mise en place avec les acteurs du territoire durant les comités techniques, de pilotage et les ateliers participatifs, cinq enjeux majeurs se sont dégagés :

Enjeu 1 : Comment passer d'une gouvernance administrative à une gouvernance de projet ?

Enjeu 2 : Comment lever les obstacles relatifs à l'accès à l'emploi, à l'activité, à l'orientation et à la formation, pour fluidifier le marché du travail sur le territoire du Grand Libournais et renforcer la cohésion sociale ?

Enjeu 3 : Comment réduire les fractures territoriales entre espace urbain et espaces ruraux en s'appuyant sur les pôles structurants du territoire et en renforçant le rôle de pôle d'équilibre de Libourne face à la métropole et les pôles secondaires ?

Enjeu 4 : Comment diversifier le levier résidentiel par le tourisme ou la culture ?

Enjeu 5 : Comment développer les activités productives, y compris le potentiel du levier viticole ?

La combinaison des chantiers identifiés et travaillés lors des ateliers participatifs ainsi que les échanges lors des comités de pilotage ont permis de définir les enjeux du territoire répondant à une stratégie concertée de développement qui se décline autour de trois axes structurants :

Axe 1 – Agir sur le marché du travail local et la situation sociale du territoire

Face aux difficultés rencontrées par les entreprises pour recruter, les acteurs locaux souhaitent faire des demandeurs d'emploi présents sur le territoire un gisement de ressources humaines à mobiliser, et développer l'attractivité sur ses métiers industriels et son aménité résidentielle. Pour ce faire il convient de promouvoir les emplois de l'industrie locale, de fluidifier l'accès au marché du travail notamment en adaptant l'offre de formation. Pour ce faire il faudra également investir dans l'insertion par l'activité économique et plus largement l'économie sociale et solidaire.

Projets clés :

- Package attractivité salarié : métier, entreprise, territoire
- Gestion prévisionnel des compétences sur le territoire
- Création d'une Maison de l'emploi à Coutras
- Actions collectives de formations proposées par le groupement porté par l'Association Intercommunale PLIE du Libournais
- Etudes en matière d'initiatives d'économie sociale et solidaire
- Territoire zéro chômeur

Axe 2 – Investir dans la structuration d'un écosystème facilitant le développement des activités

L'économie, notamment productive, est marquée par de fortes disparités sociales et territoriales. Le Grand Libournais souhaite investir la structuration de son écosystème local via l'animation territoriale économique et la mise en place d'un parcours résidentiel dédié favorisant l'innovation et le développement des entreprises. Cela passe également par un accompagnement des entreprises -notamment industrielles- sur les questions environnementales, mais aussi un soutien à des filières industrielles locales porteuses.

Projets clés :

- Création du club des industriels,
- Collectif pour l'emploi dans le Grand Libournais
- Animation des lieux d'innovation du territoire (pépinières, tiers lieux, économie circulaire,)
- Schéma d'accueil d'activités, Hébergement d'entreprises

Axe 3 - Développer l'économie du Grand Libournais par son attractivité résidentielle

Le Grand Libournais, territoire en pleine mutation au regard de son attractivité résidentielle sous influence métropolitaine, investit dans une politique intégrée de revitalisation et d'attractivité.

Cet axe a un triple objectif :

D'une part il s'agit d'assumer d'être un territoire résidentiel choisi en proposant une offre de services adaptée prenant en compte les nouveaux modes d'habiter, développant des solutions pour une mobilité de qualité et offrant une capacité alimentaire à s'approvisionner en circuit court ;

D'autre part l'objectif est de faire de ce territoire une véritable destination touristique ;

Enfin le troisième objectif est d'améliorer les modes d'habiter et la cohésion sociale en orchestrant une politique intégrée de revitalisation des centralités du territoire.

Projets clés :

- Projets de revitalisation urbaine (Castillon-la-Bataille, Sainte-Foy-la Grande)

- Politique intégrée d'amélioration du logement : OPAH, OPAH RU ...
- Offre commerciale et artisanale locale (OCM ACP)
- Actions sur la mobilité - logique de pôle d'échange multimodal
- Maison de santé pluriprofessionnelle

- Programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2015-2020 :

Le territoire de contractualisation bénéficie d'un programme LEADER 2015-2020, pour lequel 1 050 000 € de FEADER a été attribué au Groupe d'Action Locale (GAL) Grand Libournais.

- Territoire d'industrie :

Le territoire du Grand Libournais a été identifié parmi douze autres territoires de Nouvelle-Aquitaine comme « territoire d'industrie ». Ce territoire bénéficiera d'un accompagnement de l'Etat, en lien avec les enjeux de redynamisation et d'innovation des bassins industriels.

L'action partenariale à organiser entre l'Etat, la Région et les intercommunalités, ciblera notamment les objectifs suivants :

- **recruter** en renforçant, par exemple, l'offre de formation aux métiers industriels ;
- **attirer** en mobilisant les opérateurs de techniques et financiers pour appuyer les projets des territoires d'industrie ;
- **innover** en permettant notamment aux PME d'accéder à la recherche et développement et en les accompagnant dans la transition vers l'industrie du futur ;
- **simplifier** en facilitant les demandes de dérogation administrative pour mettre en œuvre les projets.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire du Grand Libournais.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet et soutenus par la Région.

Il identifie les opérations nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Il fixe les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans un **plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les actions conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité sur plusieurs exercices pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires vulnérables, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire du Grand Libournais feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues par la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Les opérations du territoire identifiées par le plan d'actions pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit son engagement en Commission Permanente et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'actions sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application ou d'un arrêté conclu entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrages bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations soutenues.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PÉTR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issue du Contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le
En 7 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président
du Syndicat mixte du Grand Libournais

Alain ROUSSET

Marcel BERTHOME

Le Président
de la Communauté d'agglomération
du Libournais

Le Président
de la Communauté de Communes
du Pays Foyen

Philippe BUISSON

David ULMANN

Le Président
la Communauté de Communes
de Castillon-Pujols,

Le Président
la Communauté de Communes du
Confluent du Grand Saint-Emillionnais

Gérard CESAR

Bernard LAURET

La Présidente
de la Communauté de Communes
du Fronsadais

Marie-Françoise REGIS

Liste des annexes

Annexe 1 : Synthèse du diagnostic, des enjeux et de la stratégie de développement du territoire

Annexe 2 : Plan d'actions pluriannuel prévisionnel du territoire